

Synthèse des informations concernant la mise aux normes de remplissage et de lavage d'effluents pouvant polluer les eaux



Version novembre 2023







Table des matières

1.	Exigences pour les effluents phytosanitaires et hydrocarbures- Généralités	3
2.	Phytosanitaires.....	5
2.1	Stockage des produits phytosanitaires.....	5
2.2	Remplissage et lavage des pulvérisateurs	5
2.3	Système de stockage des effluents	8
2.4	Systèmes de traitement des effluents.....	8
2.5	Subventions.....	10
3.	Carburant	12
3.1	Stockage des carburants et huiles (fûts et citernes).....	12
3.2	Place de lavage machines.....	12
3.3	Distribution de carburant.....	12
4.	Phytosanitaires et hydrocarbures	14
4.1	Mise en œuvre d'une place.....	14
4.2	Démarches : Demande de permis de construire	14
5.	Entreprises proposant le matériel (liste non exhaustive).....	15
6.	Contacts	19
7.	Ressources utiles.....	19

1. Exigences pour les effluents phytosanitaires et hydrocarbures- Généralités

Destination des eaux selon l'utilisation de la place

Tableau 1 Récapitulatif de la destination des effluents phytosanitaires et d'hydrocarbures (Source : Direction générale de l'environnement DGE, Places de lavage agricoles, Résumé des exigences selon la recommandation intercantonale, p.1, 2p., adapté)

	Remplissage		Lavage		
	Phyto 	Carburant 	Phyto + machines  	Phyto uniquement 	Machines uniquement 
A la parcelle traitée	NON sauf si solution mobile type bâche ou bac de rétention	NON	Phyto : OUI Machines : Uniquement débouillage sans produit de nettoyage et sans pression	OUI	Uniquement débouillage sans produit de nettoyage et sans pression
Sur une fosse à lisier étanche	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Sur une place fixe et système de traitement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Sur une place mobile	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Sur une aire connectée aux eaux claires	NON	NON	NON	NON	NON
Sur une aire connectée aux eaux usées	NON	OUI en présence d'un décanteur et d'un séparateur d'hydrocarbures à fermeture automatique	NON	NON	OUI en présence d'un décanteur et d'un séparateur d'hydrocarbures avec filtre à coalescence
Station de lavage automobile	NON	NON	NON	NON	NON
Station essence	NON	OUI	NON	NON	NON

Différentes zones et secteurs de protection des eaux

Zones et secteurs de protection des eaux	
üB	Aucune contrainte
Au	Contraintes d'infiltration
Périmètre	Contraintes de construction
S1	Pas de construction ni d'épandage
S2	Contraintes de construction et d'épandage (lisier et certains PPh)
S3	Dépôt de fumier et andain de compost interdits
ZU	Zone d'étude en vue d'un assainissement

Pour connaître les contraintes de vos parcelles :

- Site VD : [Guichet cartographique cantonal \(vd.ch\)](https://www.geo.vd.ch/)
 - ➔ <https://www.geo.vd.ch/>
 - ➔ Dans thème : choisir « Eaux et sites pollués »
- Site Agate : [Connexion \(agate.ch\)](https://www.agate.ch/)
 - ➔ Acorda
 - ➔ Consultation
 - ➔ Géodonnées : données 202x
 - ➔ Visualisation
 - ➔ Cocher carte « Protection des eaux »

Pour accéder aux différents liens :
Touche ctrl+clic gauche de la souris

2. Phytosanitaires

2.1 Stockage des produits phytosanitaires

- Stockage dans une armoire ou un local étanche.
- Possibilité de fermer à clé.
- Eventuellement bacs de rétention pour contenir 100% du plus grand contenant.
Exemple : En entreposant ensemble 1 bidon de 1 litre, un autre de 5 litres et un dernier de 25 litres de produits phytosanitaires, il faut pouvoir récupérer 25 litres, et non 31 litres.
- Présence d'absorbant (sciure, litière pour chat, produit spécifique, ...)
- Poudres au-dessus des liquides

2.2 Remplissage et lavage des pulvérisateurs

Définitions

- Lavage = nettoyage de l'**extérieur** du pulvérisateur
- Rinçage = nettoyage de l'**intérieur** du pulvérisateur

Le remplissage du pulvérisateur au champ n'est pas autorisé. Il doit se faire sur une surface étanche avec récupération.

Au plus simple

- Remplissage dans un bâtiment sans écoulement
- Lavage au champ

Matériel nécessaire pour le lavage au champ	Choix de la parcelle
<ul style="list-style-type: none">- Cuve d'eau claire suffisante (100 à 200l)- Vanne sur la conduite d'eau claire- Pistolet de lavage avec un tuyau flexible (aussi possible en kits)- Coût CHF 1'500 à 2'500.- y compris rinçage en continu	<ul style="list-style-type: none">- Sur la parcelle traitée- Sur une autre culture- Sur une surface enherbée 1x/an au même endroit- Hors zone S1-S2 et hors SPB- A plus de 10 m des eaux superficielles, d'une grille, d'une route, ...



Depuis le 1^{er} janvier 2023, le système de rinçage interne est obligatoire pour tous les appareils d'épandage de produits phytosanitaires avec un réservoir de plus de 400 litres (capacité nominale).

Place mobile

- Interdite en zone S1, S2
- Différents matériaux disponibles (métal, plastique)
- Si possible couverte, sinon rangement après chaque utilisation
- Surface plane, non abrasive
- Min. 15 cm de hauteur
- Système de récupération des eaux chargées (pompe, gravité...) pour stockage puis traitement éventuel

Place fixe

- **Sur la fumière ou sur une place étanche reliée à la fosse active**
 - Lisier provenant du bétail de l'exploitation
 - Lisier provenant d'une exploitation tierce (sans apport d'eaux usées domestiques !)
 - Digestat provenant de l'extérieur en apport régulier et suffisant
 - Fosse qui n'est plus utilisée mais dont l'étanchéité est vérifiée

- **Sur une place dédiée**

Lieu	<ul style="list-style-type: none">• Interdit en zone S1, S2 et périmètre de protection des eaux, Construction avec autorisation spéciale en zone S3 et dans les secteurs Au,• Accès facile avec les machines,• A proximité du lieu de stockage des produits,• Eviter la proximité des lieux d'habitation
Dimensions	<ul style="list-style-type: none">• En fonction de la plus grande machine
Equipement	<ul style="list-style-type: none">• Raccordement eau + électricité• Inclure le lavage des machines (hydrocarbures) dans la réflexion
Construction	<ul style="list-style-type: none">• Revêtement étanche, sans fissures• Dalle en béton armé de 15 cm d'épaisseur,• Min 2% de pente• Privilégier la couverture pour faciliter la gestion des eaux de pluie. Dans le cas d'une place non couverte, possibilité de séparer les eaux de pluie avec un système de vanne dérivative sécurisée. Infiltration de l'eau non polluée au travers une surface couverte de végétation de manière diffuse, hors zones de protection des eaux S, sur autorisation cantonale en secteur Au.

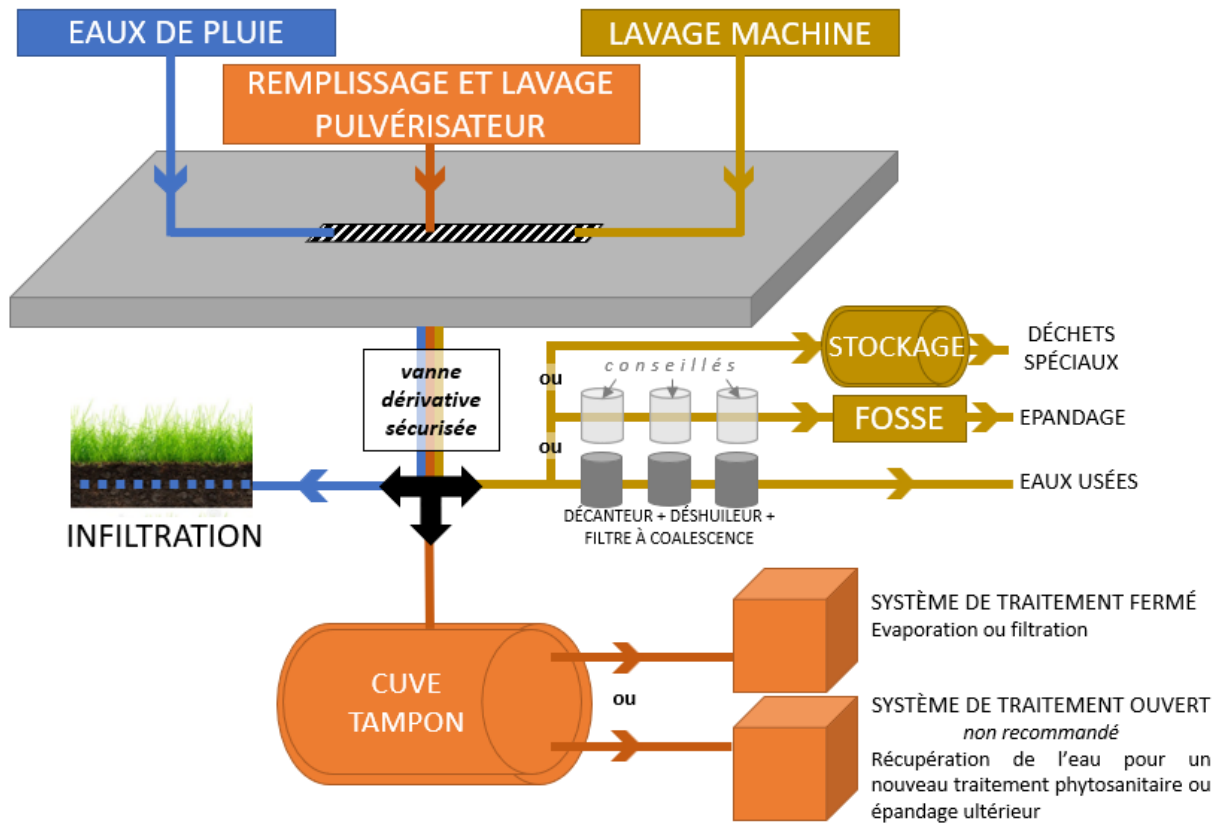


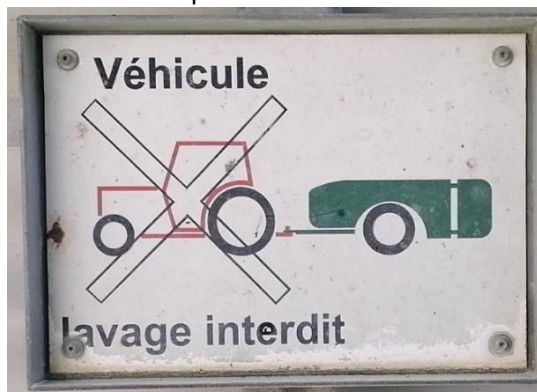
Figure 1 Place de lavage et remplissage pour matériel phytosanitaire et hydrocarbures avec système de vanne dérivative.



Dans le cas d'une place fixe avec un système de vanne dérivative ou des places séparées pour le lavage des pulvérisateurs et celui des machines, il est important d'avoir une signalétique claire pour éviter les erreurs de manipulation de vannes, respectivement d'utilisation de place.

Exemple : Station Epuwash à Denens, 2 places distinctes pour les machines et les pulvérisateurs

Place de remplissage et lavage pulvérisateurs



Place de lavage des machines



2.3 Système de stockage des effluents

- Dimensionner l'installation en fonction du nombre de lavages de pulvérisateur
 - [fiche de calcul agridea](#)
 - https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.gutelandwirtschaftlichepraxis.ch%2Ffileadmin%2FWaschplatz%2FCalculation_eau-de-nettoyage.xlsx&wdOrigin=BROWSELINK
- Compter entre 100 à 250 l par lavage selon type de pulvérisateur, la présence ou non d'un nettoyeur haute pression et d'eau chaude.
- Exploitation viticole ou arboricole : lavage de l'extérieur déterminant (brouillard lors de la pulvérisation)
- Exploitation grandes cultures : le rinçage interne sera prédominant (changement de cultures).

Possibilités de stockage :

- Stockage dans une cuve
 - Cuve double paroi enterrée ou non, résistante au gel
 - Cuve simple paroi non enterrée avec bac de récupération 100% et à couvert
 - Volume suffisant
- Fosse avec engrais de ferme
- Fosse existante sans lisier
 - Hors zone de protection des eaux S et périmètre de protection
 - Test d'étanchéité périodique
- Fosse d'une exploitation voisine
 - Fosse « active » (avec effluents organiques ou garantie étanche) d'un volume suffisant
 - Indication du volume et des substances
 - Utilisation réglée par convention

2.4 Systèmes de traitement des effluents

- Circuit **ouvert** = récupération de l'eau traitée pour un nouveau traitement phytosanitaire ou épandage ultérieur
- Circuit **fermé** = tous les effluents sont évaporés ou filtrés (à privilégier). Les résidus sont éliminés via les déchets spéciaux

Tableau 2 Dimensions des installations de traitement selon le volume d'effluents à traiter (Source : DGAV, Planifier sa place de remplissage et de lavage du pulvérisateur, p.3, 5 p.)

Volume d'eau à traiter par année	1000 l (5 lavages)	3000 l (15 lavages)	5000 l (25 lavages)	10000 l (50 lavages)	Accumulation cuivre
Biofiltre	1 bac	2 bacs	2-3 bacs	3 bacs	Oui
Biobac/Phytobac	2 m2	6m2	10 m2	20 m2	Oui
Vertical Green	Selon devis				Oui
Osmofilm	1-2 saches	4 saches	--	--	Non
Ecobang	1-2 bacs	4 bacs	--	--	Non

Tableau 3 Principes de fonctionnement et caractéristiques de différents types de systèmes de traitement des effluents (Source : DGAV, Planifier sa place de remplissage et de lavage du pulvérisateur, p.2-3, 5 p.)

Type de traitement	Fonctionnement
Filtres biologiques (biofiltre)	Les effluents percolent au travers d'un ou plusieurs bacs remplis de matière organique (terre, compost, paille). Les eaux traitées sont récupérées sous les filtres, stockées et épandues sur un sol biologiquement actif.
Lits biologiques (biobac, phytobac ou Vertical Green)	Mélange de terre, compost et paille, qui peut fonctionner en circuit fermé jusqu'à évaporation complète de l'eau. Ce sont les microorganismes du sol qui dégradent les substances actives issues des traitements. Le Vertical Green est un lit biologique vertical et enherbé qui permet d'économiser de la surface au sol.
Systèmes d'évaporation (Osmofilm, Ecobang, Remdry)	Les effluents sont récupérés dans un bac ou dans une sache plastique puis évaporés par le vent et le soleil. En fin de saison, le dépôt sec sera recueilli en vue d'une élimination ultérieure (dans un centre agréé). Ce type d'installation modulable peut être intéressant lors d'utilisation de cuivre et pour les exploitations disposant de peu de place. Dans le cas du Remdry, la membrane est remplacée tous les deux ans.
Traitements chimiques (floculation et filtre à charbon actif)	Même si ces solutions sont simples dans leur conception, elles sont généralement coûteuses et nécessitent tout de même un volume de stockage réglementaire.

Le cuivre étant un métal lourd, non biodégradable, il s'accumule dans les systèmes de filtre et de lits biologiques. La limite légale de concentration de cuivre pour l'épandage au champ est de 100 mg/kg. Le substrat est donc rapidement interdit d'épandage et doit être évacué en décharge contrôlée. Tant que le substrat permet la dégradation des substances organiques (indice : pas de mauvaises odeurs qui s'en dégagent), il n'y a pas besoin de le changer.

[Lien vers les avantages/inconvénients des différents systèmes de traitement](#)

→ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/fichiers_pdf/Vulgarisation/Fiches_systeme_de_traitement.pdf

Epandage des effluents

Cette possibilité est une solution provisoire, en attendant la mise en place d'un système de traitement.

- Epandage avec tonneau à lisier
 - Max 10 m³/ha et par application avec pendillard
 - Hors zones S et SPB
 - A min. 20 m des eaux superficielles, d'une grille d'eaux claires, d'une route

- Epannage avec pulvérisateur
 - Hors zones S1-S2 et SPB
 - A min. 10 m des eaux superficielles, d'une grille d'eaux claires, d'une route

2.5 Subventions

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les aides financières pour les places phytosanitaires sont passées au forfait. Un soutien supplémentaire est possible au cas par cas pour les places collectives.

Tableau 4 Aides financières pour la création de place de remplissage et de lavage (sources : OAS et OCA)

Aides financières possibles	Forfait	
	Contributions Confédération	Crédit d'investissement canton
Aire de remplissage et nettoyage pulvérisateur/atomiseur	CHF 75.- par m ² Max 80 m ² , soit CHF 6'000.-	2 x le montant de la Confédération
Couverture des aires de remplissage et nettoyage	CHF 25.- par m ² Max 80 m ² , soit CHF 2'000.-	
Installation de stockage des effluents	CHF 250.- par m ³ de volume stocké	
Installation pour l'évaporation d'effluents	CHF 250.- par m ² de surface d'évaporation	

- Faire une demande à l'Office de Crédit Agricole [via le formulaire](#)
→ https://www.prometerre.ch/s3/site/1542019632_18for01p02052018questionnairegnral.pdf
- Conditions d'éligibilité
 - Formation CFC agricole/viticole/maraîcher/horticole ou formation jugée équivalente
 - > 1 UMOS
 - Viabilité : charge supportable pour l'exploitation
 - Si la fortune imposable est supérieure à CHF 1'000'000.- avant l'investissement, contribution réduite de CHF 5'000.- par tranche supplémentaire de CHF 20'000.-
 - 15% de fonds propres



ATTENTION : Ne pas commencer la commande de matériel ou les travaux avant validation du projet !

Dans le cadre du projet **Plan Phyto Vaudois**, la mesure n°2 propose une aide à l'investissement pour l'achat de places de remplissage, de lavage, de transvasement et de systèmes de traitement mobiles. 50% du coût de l'installation est pris en charge, max. CHF 5'000.- par exploitation et sur le projet. Les inscriptions sont ouvertes depuis janvier 2023. Les détails sur les exploitations avec surfaces éligibles et la liste de matériel subventionné sont disponibles via ce lien : [1666700588_22doc02pppvmesures202317.10.2022.pdf \(prometerre.ch\)](https://www.prometerre.ch/s3/site/1666700588_22doc02pppvmesures202317.10.2022.pdf)
→ https://www.prometerre.ch/s3/site/1666700588_22doc02pppvmesures202317.10.2022.pdf

3. Carburant

3.1 Stockage des carburants et huiles (fûts et citernes)

- Stockage dans des bacs de rétention ou un local étanche
- Volume de rétention de 100% du plus grand contenant
- Concerne aussi l'AdBlue
- Présence d'absorbant (sciure, litière pour chat, produit spécifique, ...)
- Exigences antifeu ECA : Directive de protection incendie 26-15 : [26-15 Matières dangereuses \(vkg.ch\)](#)
→ <https://services.vkg.ch/rest/public/georg/bs/publikation/documents/BSPUB-1394520214-123.pdf/content>

3.2 Place de lavage machines

- Utiliser un nettoyeur à haute pression pour réduire la consommation d'eau
- Pas d'infiltration dans le sol ou dans une grille d'eau claire possible
- Place spécifique, étanche avec récupération des eaux de lavage
- Place spécifique, étanche avec décanteur → séparateur avec filtre à coalescence → chambre de contrôle → eaux usées
- Surface étanche reliée à la fosse
- Systèmes de stockage et traitements, épandages
 - Fosse à lisier → Epandage au champ
 - Après décanteur+ séparateur d'hydrocarbures avec filtre à coalescence → Fosse ou eaux usées
 - Citerne avec bac de récupération 100% ou cuve double paroi → Elimination comme déchet spécial

3.3 Distribution de carburant

Concernant les citernes mobiles dans un champ :

- Elles ne peuvent être remplies que sur une place sécurisée
- Elles ne peuvent être transportées que par un chauffeur certifié et dans le respect des normes de :
 - L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
 - L'Ordonnance relative au transport de marchandises dangereuses par route (SDR)

Ces normes exigent que tous les véhicules transportant du carburant soient équipés d'un extincteur à poudre ABC. La citerne doit être homologuée et marquée d'étiquettes de signalisation (Inflammable et Nuit à l'environnement) et de plaques ADR oranges. Le chauffeur certifié doit pouvoir présenter un document de transport pour chaque transport de ravitaillement.

La loi distingue deux types de contenants :

- *Les citernes mobiles* : Les normes ADR/SDR s'appliquent
- *Les grands récipients pour vrac (GRV)* : En-dessous de la limite libre (= quantité maximale autorisée par unité de transport), il y a un allègement des prescriptions de l'ADR,

notamment concernant la certification et l'équipement. Le transvasement de carburant doit en revanche toujours se faire sur une place étanche avec récupération des écoulements.



Figure 2 Transport de carburant avec une citerne mobile (Source: mobiltank.fr)



Figure 3 transport de carburant avec un GRV (Source www.rubag.ch)

Concernant les pompes stationnaires :

- L'aire du poste de ravitaillement ne doit pas présenter de trous, fissures, etc
- Dans le cas d'une aire non couverte, l'eau de pluie est évacuée...
 - Dans une fosse à lisier
 - Dans un réservoir dédié étanche
 - Ou dans les égouts publics après un séparateur d'huile
- Présence d'absorbant (sciure, litière pour chat, produit spécifique, ...)

Il est possible de créer une place combinée pour le lavage des machines et la distribution de carburant au moyen d'un système de vannes dérivatives.



ATTENTION : En cas d'écoulement important de carburant dans la fosse à lisier, son contenu doit être évacué par une entreprise spécialisée. Les frais d'intervention peuvent s'avérer très importants !

4. Phytosanitaires et hydrocarbures

4.1 Mise en œuvre d'une place

1. Définir l'utilisation de la place :
 - Uniquement phytosanitaire ou aussi hydrocarbures ?
 - Utilisation individuelle ou commune ?
2. Choisir l'emplacement de la place
3. Dimensionner la place
4. Calculer les volumes d'effluents
5. Définir un système de stockage et traitement des effluents
6. Si projet commun, définir les modalités (responsabilité, financement, facturation, ...)
7. Demander des devis et plans
8. Faire une demande de subventionnement à l'Office de Crédit agricole
9. Mise à l'enquête : Demande préalable et/ou demande de permis de construire
10. Réalisation

4.2 Démarches : Demande de permis de construire

[Procédure pour le canton de Vaud](#)

→ <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/permis-de-construire/les-differentes-etapes-de-la-procedure-du-permis-construire/>

- 1) Demande préalable : documents obligatoires
 - Formulaire 66 A et annexes
 - Formulaire 52
 - Extrait cadastral ou copie du plan de situation à jour
 - Plans, coupes et façades représentant l'état existant du bâtiment et l'état projeté
 - Historique des travaux avec copie des autorisations et plans relatifs
 - Formulaire Préavis communal
 - Photos du site
- 2) Demande de permis de construire (par un mandataire) : documents obligatoires
 - Documents de la demande préalable
 - Plans, coupes et façades : documents signés par un architecte
 - Plan de situation authentifié par un géomètre
 - Questionnaire général (QG)
 - Questionnaires particuliers et annexes selon réponses au QG

5. Entreprises proposant le matériel (liste non exhaustive)

Catégorie	Matériel	Alphatec	Axe environnement	Beiser Environnement	Canplast Villars-Sainte-Croix	CCD SA Fully VS
		www.alphatec-occasion.ch	www.axe-environnement.eu	www.beiser-environnement.ch	www.canplast.ch	www.ccdsa.ch
Lavage machine	Séparateur d'hydrocarbures, décanteur, filtre à coalescence		x	x	x	
Traitement eaux	Biobac	x		x		x
Traitement eaux	Osmofilm		x			x
Traitement eaux	BioBed					x
Traitement eaux	Phytobac	x	x			
Traitement eaux	RemDry					
Traitement eaux	Vertical green biobed					
Traitement eaux	EcoBang					x
Traitement eaux	Biofiltre					x
Traitement eaux	Filtre à charbon actif					
Traitement eaux	BF Bulles (ultrafiltration)		x			x
Cuve de stockage	Bac de rétention/récupération pour cuve					
Cuve de stockage	Double peau			x		
Place mobile	Bâche					x
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis métal			x		x
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis - plastique		x	x		x
Absorbant			x	x		
Stockage	Armoire phyto		x	x		

Catégorie	Matériel	Créabéton Granges- Marnand	Ecavert	Faserplast	Fenaco/Agroline	Kaiser+Kraft
		www.creabeton- materiaux.ch	www.ecavert.ch	www.faserplast.ch		www.kaiserkraft.ch
Lavage machine	Séparateur d'hydrocarbures, décanteur, filtre à coalescence	x				
Traitement eaux	Biobac					
Traitement eaux	Osmofilm					
Traitement eaux	BioBed					
Traitement eaux	Phytobac (Bayer)					
Traitement eaux	RemDry (Syngenta)				x	
Traitement eaux	Vertical green biobed		x			
Traitement eaux	EcoBang					
Traitement eaux	Biofiltre					
Traitement eaux	Filtre à charbon actif	x				
Traitement eaux	BF Bulles (ultrafiltration)					
Cuve de stockage	Bac de rétention/récupération pour cuve			x		
Cuve de stockage	Double paroi			x		
Place mobile	Bâche				x	
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis métal					x
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis - plastique				x	
Absorbant						x
Stockage	Armoire phyto				x	x

Catégorie	Matériel	Plastitech Gingins	Ripalgo	Rovagro	Syngenta	U. Wyss AG
		www.plastitech.ch	ripalgo.ch	www.rovagro.ch	www.syngenta.ch	www.wysspumpen.ch
Lavage machine	Séparateur d'hydrocarbures, décanteur, filtre à coalescence	x				
Traitement eaux	Biobac					
Traitement eaux	Osmofilm					
Traitement eaux	BioBed					
Traitement eaux	Phytobac					x
Traitement eaux	RemDry				x	
Traitement eaux	Vertical green biobed					
Traitement eaux	EcoBang					
Traitement eaux	Biofiltre					
Traitement eaux	Filtre à charbon actif					
Traitement eaux	BF Bulles (ultrafiltration)					
Cuve de stockage	Bac de rétention/récupération pour cuve					
Cuve de stockage	Double paroi		x	x		
Place mobile	Bâche				x	
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis métal			x		
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis - plastique			x		
Absorbant						
Stockage	Armoire phyto			x		

Catégorie	Matériel	Vento-sol	Würth	XXLGroup
		www.vento-sol.com	eshop.wuerth-ag.ch	www.xxlgroup.ch
Lavage machine	Séparateur d'hydrocarbures, décanteur, filtre à coalescence			
Traitement eaux	Biobac			
Traitement eaux	Osmofilm			
Traitement eaux	BioBed			
Traitement eaux	Phytobac (Bayer)			
Traitement eaux	RemDry (Syngenta)			
Traitement eaux	Vertical green biobed			
Traitement eaux	EcoBang	x		
Traitement eaux	Biofiltre			
Traitement eaux	Filtre à charbon actif			
Traitement eaux	BF Bulles (ultrafiltration)			
Cuve de stockage	Bac de rétention/récupération pour cuve			
Cuve de stockage	Double paroi			x
Place mobile	Bâche			
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis métal			
Place mobile	Bac rétention avec caillebotis - plastique			
Absorbant			x	
Stockage	Armoire phyto		x	

6. Contacts

	Personne de contact	Domaine	Téléphone	Adresse email
Proconseil	Elena Julier Estelle Pouvreau	Conseil démarches administratives Conseil viticole	024 423 44 88 021 614 24 31	e.julier@prometerre.ch e.pouvreau@prometerre.ch
Station de protection des plantes	André Zimmermann Pierre-Yves Jaquiéry	Conseil réalisation de places	021 557 99 00	andre.zimmermann@vd.ch pierre-yves.jaquier@vd.ch
Office de crédit agricole	Damien Rey Vincent Desaulles	Subventionnement	021 614 25 77 021 614 25 41	d.rey@prometerre.ch v.desaulles@prometerre.ch

7. Ressources utiles

- [Recommandation intercantonale sur la zone de remplissage et de lavage – Produits phytosanitaires et eaux \(produits-phytosanitaires-et-eaux.ch\)](https://produits-phytosanitaires-et-eaux.ch)
→ <https://produits-phytosanitaires-et-eaux.ch/recommandation-intercantonale-sur-la-zone-de-remplissage-et-de-lavage/>
- [Documentation Station de Protection des Plantes](https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/vulgarisation-agricole/remplissage-et-lavage-du-pulverisateur/)
→ <https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/vulgarisation-agricole/remplissage-et-lavage-du-pulverisateur/>
- [Documentation Agridea](https://www.agridea.ch/themes/environnement-agriculture-et-per/produits-phytosanitaires-et-eaux/)
→ <https://www.agridea.ch/themes/environnement-agriculture-et-per/produits-phytosanitaires-et-eaux/>
- [Bonnes pratiques agricoles](https://www.bonnepratiqueagricole.ch/)
→ <https://www.bonnepratiqueagricole.ch/>
- [Vidéo Proconseil](https://www.youtube.com/watch?v=G6czb6Kv4-g)
→ <https://www.youtube.com/watch?v=G6czb6Kv4-g>